

LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES  
PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DEPUIS 1980



**PSYCHIATRIE DE L'ADULTE**

**N° 311**

**RECHERCHE D'ALTERNATIVES À LA CONTENTION ET À  
L'ISOLEMENT ET DIMINUTION DES RISQUES**



**[www.afar.fr](http://www.afar.fr)**

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | [formation@afar.fr](mailto:formation@afar.fr)  
N° de déclaration d'activité : 11 75 04 139 75 | SIRET : 410 079 339 00017 | NAF : 8559A



## N°311 RECHERCHE D'ALTERNATIVES À LA CONTENTION ET À L'ISOLEMENT ET DIMINUTION DES RISQUES

<b>N° du stage</b>	311 1 2022 INTER	<b>Lieu de stage</b>	46 rue Amelot 75011 PARIS
<b>Durée du stage</b>	5 jours	<b>Dates</b>	du 14/11/2022 au 18/11/2022
<b>Prix</b>	1 650,00 &euro;		

### PUBLIC CONCERNÉ

- Infirmiers, aides-soignants, psychomotriciens, AMP confrontés à des patients momentanément violents, qui posent la question de la nécessité et des risques d'une contention et d'un isolement.

### PRÉ-REQUIS

- Pas de pré-requis.

### INTERVENANTS

- Un cadre de santé et/ou infirmier senior.
- Un juriste.
- Un psychomotricien spécialiste en relaxation.

### OBJECTIFS GLOBAUX

- Rappeler que la contention physique et l'isolement ne sont que le dernier recours après la non réponse aux alternatives à la contention (contenir la parole, activités socio-thérapeutiques) mises en œuvre avec la collaboration des professionnels de l'équipe (psychiatre, psychologue, travailleur social) en s'appuyant sur la clinique et les objectifs thérapeutiques et sociaux.
- Développer une réflexion éthique dans le respect du patient en suivant les recommandations de la HAS de juillet 2015, le rapport du CGLPL de mars 2016 et la nouvelle loi de décembre 2020.

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Mieux connaître les risques psychologiques, les indications et les contre-indications liés à la contention et à l'isolement.
- Construire en équipe un cadre de travail et de réflexion sur l'isolement et la contention.

- Maintenir la communication, savoir poser des limites et désamorcer la violence.
- Suivre les règles de sécurité et anticiper les risques afin d'éviter la mise en isolement ou diminuer sa durée.
- S'approprier des notions juridiques afin que l'aspect légal devienne un outil au service d'une meilleure pratique.
- Améliorer sa condition physique et mentale en prévenant et/ou évacuant le stress grâce à des exercices de relaxation.

### CONTENU

1. Le seuil de tolérance et la réflexion éthique : consentement ou refus de l'isolement, risques et indications de l'isolement. Les contre-indications somatiques relatives ou absolues au regard de la psychopathologie. La décision de l'isolement.
2. La tolérance comme première alternative : seuil de violence et seuil de tolérance. La tolérance des soignants à la violence.
3. Le statut juridique des pratiques d'isolement et de contention. De la loi de 1838 aux lois de septembre 2013 et du 26 janvier 2016. La contrainte aux soins au regard des droits des usagers.
4. La fonction contenante comme deuxième alternative pour désamorcer la violence.
5. Les pratiques professionnelles en matière de contention physique et mécanique avec usage d'un bouclier réglementaire comme écran de protection.
6. Les pratiques professionnelles en matière d'isolement. Le respect des règles de sécurité.
7. Le maintien de la communication pendant l'isolement. Le suivi et la levée de la contention. La surveillance et la détection précoce des complications.
8. Les paramètres de base à gérer et les demandes à satisfaire pendant l'isolement.
9. Comment construire en équipe un cadre de travail et de réflexion sur l'isolement et la contention.

---

**N°311 RECHERCHE D'ALTERNATIVES À LA CONTENTION ET À L'ISOLEMENT ET DIMINUTION DES RISQUES**

10. Automassage, relaxation respiratoire, exercice de posture : plusieurs outils à explorer.

**ORIENTATION(S) DPC  
CORRESPONDANTE(S)**

---

- **Tout professionnel concerné par le DPC**  
: Orientation n°16 : Prise en compte des principes éthiques dans les pratiques professionnelles

## N°311 RECHERCHE D'ALTERNATIVES À LA CONTENTION ET À L'ISOLEMENT ET DIMINUTION DES RISQUES

### INFORMATIONS PRATIQUES

#### LIEU ET HORAIRES DE LA FORMATION

##### AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris  
Tél : 01 53 36 80 50  
Métro : Chemin Vert (ligne 8), Bastille (ligne 1 et 5)

les horaires sont les suivants :

- 9h-12h15 (dont 15 minutes de pause)
- 13h15-16h30 (dont 15 minutes de pause)

#### REGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT

Les stages sont facturés au terme de l'action de formation. Pour les stages dispensés en plusieurs sessions, les factures sont éditées au terme de chaque session. Le règlement de la formation est exigible à compter du terme de l'action de formation. Une pénalité de 15 % sur le montant total de la facture pourra être exigée par l'Afar si le règlement n'est pas intervenu dans un délai de 30 jours après l'action de formation

#### DEJEUNER ET HEBERGEMENT

L'Afar n'est pas responsable du stagiaire pendant sa pause déjeuner. Une liste de restaurants à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

L'Afar n'intervient pas dans la réservation de l'hébergement du stagiaire. Une liste d'hôtels à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

#### PRÉINSCRIPTION

Vous pouvez vous préinscrire par téléphone, par mail ou sur le site internet de l'Afar.

#### ATTESTATIONS DE PRÉSENCE ET DE DPC

Les attestations sont envoyées à l'établissement par voie électronique la semaine suivant le stage.

#### CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le stagiaire ou l'établissement : toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à l'Afar au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation, l'Afar facture un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Annulation par l'Afar : L'Afar se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participants dans un délai de 30 jours avant l'action programmée.

#### INSCRIPTION

Un accord de prise en charge financière doit être envoyé par l'établissement à l'Afar. Un accusé de réception est adressé dès réception de l'inscription. Une convocation à remettre au stagiaire et une convention de formation à retourner signée revêtue du cachet de l'établissement sont envoyés à l'établissement au plus tard un mois avant le stage. La convention propose des interventions dont la durée est exprimée en "journée" ou en "demi-journée". Les prix sont exprimés en euros (organisme non assujéti à la TVA). Le prix (non assujéti à la TVA) d'une formation INTER (dans les locaux de l'Afar) est celui visé sur le site internet ; il comprend : l'intervention du/des formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.

#### DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

##### AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris  
Tél : 01 53 36 80 50  
Fax : 01 48 05 31 51  
Email : [formation@afar.fr](mailto:formation@afar.fr)

Site internet : [www.afar.fr](http://www.afar.fr)

[www.afar.fr](http://www.afar.fr)

## N°311 RECHERCHE D'ALTERNATIVES À LA CONTENTION ET À L'ISOLEMENT ET DIMINUTION DES RISQUES

N° du stage	311 1 2022 INTER	Lieu de stage	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	5 jours	Dates	du 14/11/2022 au 18/11/2022
Prix	1 650,00 &euro;		

### BULLETIN D'INSCRIPTION

 STAGE DPC

 STAGE FORMATION CONTINUE

#### ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : .....

RUE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

NOM DU RESPONSABLE DE FORMATION : .....

TÉL LIGNE DIRECTE : ..... FAX : .....

EMAIL : .....

#### ADRESSE D'ENVOI DE LA CONVENTION ET DE LA FACTURE (SI DIFFÉRENTE)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : .....

RUE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

#### STAGIAIRE

 M.  Mme  Mlle NOM : ..... PRÉNOM : .....

FONCTION : .....

EMAIL : .....

SERVICE : ..... TÉL : .....

LIEU DE TRAVAIL : .....

RUE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

FAIT À : .....

LE : ..... / ..... / .....

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE FORMATION

# www.afar.fr